



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**  
**Réalisation de diagnostics en faveur de la trame et de la biodiversité nocturnes**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Marché alloti à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

Dans le cadre de sa démarche expérimentale d'accompagnement de 3 collectivités – lauréates d'un appel à projets pour la réalisation de diagnostics et de travaux en faveur de la trame et de la biodiversité nocturnes (fiche action n° 33 du Contrat Vert et Bleu jointe en annexe), le Parc naturel régional Livradois-Forez souhaite confier à un prestataire la réalisation de diagnostics de collectivités de la biodiversité nocturne (lot 1) et la réalisation de diagnostics techniques et sensibles de l'éclairage nocturne (lot 2).

Un candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.



## Lot 1

### Réalisation d'un diagnostic de la biodiversité nocturne

#### Une première étape consistera à :

- En amont du diagnostic biodiversité, **une contribution** au diagnostic technique et sensible, en co-animant/participant/intervenant sur le volet chiroptères – biodiversité **lors d'une soirée déambulatoire** qui sera organisée par la collectivité et le prestataire chargé du diagnostic technique et sensible ;
- La réalisation de **soirées acoustiques avant et après travaux** selon un contenu et des modalités à préciser par le prestataire ;
- Une **analyse des résultats des soirées acoustiques avant travaux et leur interprétation** afin de guider la collectivité dans sa stratégie et ses choix en matière d'éclairage public ;
- Un rapport provisoire de la mission reprendra les résultats de ces deux démarches et leur analyse et comportera un résumé d'une page.

#### La deuxième étape consistera à :

- Un accompagnement de la collectivité et du maître d'œuvre pendant la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public à des fins de **sensibilisation/médiation** ;
- La restitution à la collectivité et au Parc d'un rapport reprenant le diagnostic biodiversité (chiroptères) et l'ensemble de la démarche effectuée par le prestataire.

Coût estimé de la prestation : 2 000 € pour un diagnostic.

## Lot 2

### Réalisation d'un diagnostic technique et sensible de l'éclairage nocturne

Il s'agit d'une démarche participative qui :

- vise à **co-construire un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne** d'une collectivité dans un objectif de réduction des impacts sur la biodiversité, de diminution des consommations d'énergie, et de respect de la réglementation ;
- devra impliquer les habitant-e-s, les élu-e-s et les intervenants susceptibles de contribuer techniquement au diagnostic de l'éclairage public, à savoir au moins l'ADUHME, l'ANPCEN, le prestataire chargé du diagnostic de la biodiversité nocturne, le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Puy-de-Dôme en mesure de fournir un diagnostic technique en support à cette démarche, ainsi que le Parc, maître d'ouvrage de l'appel à projets proposé aux collectivités.

**La conception et la mise en œuvre d'un diagnostic technique et sensible sous forme participative de l'éclairage et la construction d'un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne** de la collectivité seront à co-organiser par le prestataire avec la collectivité.

Le diagnostic portera sur un périmètre ou secteur géographique de la collectivité, selon sa taille et ses projets, qui sera à définir au démarrage de la mission avec la collectivité lors de la réunion de lancement.

#### La première étape consistera à :

- la réalisation de **2 demi-journées et soirées d'animation** de diagnostic participatif : conférence, réunion avec élu-e-s et partenaires (Aduhme, Syndicat d'énergie...), ateliers pour différents publics (habitant-e-s, élu-e-s, scolaires ...) sur le paysage nocturne et la relation à la nuit...



déambulation nocturne avec les habitant-e-s (avec prise de quelques mesures de luminosité, diagnostic partagé et perçu sous les points lumineux, ...) , ....

- la réalisation d'une présentation aux habitant-e-s du diagnostic, d'**un atelier de co-construction d'un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne** à finaliser avec la collectivité et les partenaires ;
- la rédaction à destination de la collectivité et du Parc :
  - d'un **rapport pratique**, pour la collectivité concernée incluant une synthèse de la démarche d'animation réalisée, le diagnostic effectué et ses résultats, le projet d'optimisation de l'éclairage public opérationnel co-construit dans un objectif de réduction des impacts sur la biodiversité, diminution des consommations d'énergie, respect de la réglementation. Le rapport comprendra **une cartographie des points lumineux indiquant ceux à modifier et comment, ceux à supprimer, ceux à garder en l'état et une estimation chiffrée des travaux.**
  - d'**une synthèse** en 1 page illustrée avec des visuels de la démarche et des résultats en vue de servir de base pour un support de communication.

#### **La deuxième étape consistera à :**

- une réunion de bilan **sur site après la réalisation des travaux** avec les élu-e-s et les habitant-e-s (résidents à proximité des travaux effectués).
- **la restitution à la collectivité et au Parc d'un complément de rapport** portant sur le bilan effectué après réalisation des travaux : analyse des travaux effectués au regard du projet d'optimisation co-construit, résultats d'un point de vue technique et d'un point de vue perception par les usagers.

Coût estimé de la prestation : 4 000 € pour un diagnostic.

Au-delà du rapport à fournir en fin de mission ou aux étapes clés, chaque prestataire délivrera en tant que de besoin à l'issue de chaque rencontre avec la collectivité et/ou le Parc une note récapitulant les décisions et suites à donner par chacun.

Le contrat sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification.

Les prestations seront commandées au fur et à mesure par l'émission de bons de commandes transmis par le syndicat mixte du Parc. Ces bons de commande préciseront notamment la collectivité concernée.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Pour chaque lot, les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (30 %)
2. Valeur technique (50 %) - dont :
  - Compréhension de la mission demandée
  - Méthodologie et phasage proposés
  - Délais de réalisation et calendrier de la première étape
3. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (20 %)



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise et le RIB.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

	<b>Lot 1 : Réalisation d'un diagnostic de la biodiversité nocturne</b>	<b>Lot 2 : Réalisation d'un diagnostic technique et sensible de l'éclairage nocturne</b>
<b>Montant unitaire HT</b>		
<b>Taux de TVA</b>		
<b>Montant unitaire TTC</b>		

*Nombre maximum de bons de commandes :*

- Pour le lot 1 : 3
- Pour le lot 2 : 3

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



## 8- Acomptes

Pour chaque bon de commande et chaque lot, le paiement se fera de la manière suivante :

- Un premier acompte de 70 % sera versé après réalisation de la première étape sur présentation d'une facture.
- Le solde de 30 % sera versé après réalisation de la deuxième étape sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## 9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **mardi 10 octobre 2023– 12 H** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la méthodologie et des moyens humains et techniques
- ✓ RIB
- ✓ Devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Signature et Cachet du Président / ou / du  
Directeur du syndicat mixte du Parc naturel  
régional Livradois-Forez